



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 14753

Texte de la question

M Christian Kert attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'organisation de l'activité des polices municipales. La fédération de la police municipale a fait connaître ses propositions cadres pour réglementer les activités des polices municipales. Cette organisation professionnelle qui représente l'ensemble des agents de police municipale mérite d'être associée par les pouvoirs publics à tout ce qui concerne l'organisation de cette profession. Or, malgré sa contribution dans la perspective d'une réforme, aucune entrevue n'a été accordée à ses dirigeants et ses propositions n'ont suscité aucune discussion ni fait l'objet d'échanges de vue. C'est pourquoi, dans le cadre de la réflexion d'ensemble sur la sécurité des Français engagée par votre ministère, il lui demande si les organisations professionnelles seront consultées, et plus particulièrement la FPM en ce qui concerne le statut et les missions des polices municipales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a chargé M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, de poursuivre la réflexion engagée sur la réforme des polices municipales. Au terme de cette mission, des dispositions seront prises concernant les compétences, les missions et le statut des agents de police municipale. Le moment venu, les élus locaux et les organisations syndicales intéressées par cette réforme seront consultés.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14753

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2756